

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

R. Ecrroun n° ~~47070~~

R.M. 7181/L
RP. 1580

60/56 kis.

Libération conditionnelle

(Ord. n° 1 du 14 avril 1924)

Bulletin de renseignements d u nommé (1) TWAGIRISHEMA Georges
fils de Gasimba Petro et de Mukarwego, résidant à Kaguri, Semushi,
Busanza, Nyanza,

Tribunal ou conseil de guerre qui a prononcé la sentence	TRR/Kigali
Date du jugement	19 septembre 1955
Motif de la condamnation	tentative vol simple et vol qualifié
Durée de la servitude pénale principale	UN AN ET TROIS MOIS
Date de l'entrée en détention (Détention préventive ou exécution du jugement)	9 - 9 - 55
Décision de la juridiction d'appel	
Date du jugement d'appel	
Epoque à laquelle le condamné peut bénéficier de la libération conditionnelle (2)	30 - 12 - 55
Date d'expiration de la peine	8 - 12 - 56

Résumé des circonstances de l'infraction. - Appréciation de sa gravité et renseignements du parquet concernant les antécédents du condamné, sa moralité, sa situation, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, ses ressources, etc...
Avis en ce qui concerne la libération conditionnelle.

enfant âgé de 11 ans environ, récidiviste spécifique (déjà condamné par Juge Pol. Nyanza) -
a essayé de voler ~~MM.~~; avec son frère, dans les voitures de MM. Syberg et Dulier, et a volé et détruit pour 5.913,50 frs. dans la voiture de M. Baenen en fracturant les vitres et des valises.

L'OMP. E. LAMY



Def. - 30/12/55
Défavorable
12/4/56



actuellement
en détention
Baey
27/2/56

L'Officier du Ministère Public,

1. Nom, prénoms, profession, lieu de naissance, sexe.
2. Quand il a subi le quart de sa peine, si le quart dépasse trois mois. - Après trois mois dans les cas contraires. - Après cinq ans, si la peine est perpétuelle.

Observations du gardien de la prison sur :

1° la conduite.

bonne

Devrait pouvoir être mis dans un Institut de rééducation car, quoiqu'il essaye d'empêcher tous contacts avec les autres détenus, il s'en consume complètement par ses très jeunes âge

2° le caractère.

calme

insubordonné

3° les dispositions morales du détenu.

douteux
Kigali le 10/4/56

~~certains~~
douteux

Je ne puis que confirmer les observations faites par M. Georges le Gardien de Prison de Kigali Kigali 10.4.56

bonne

calme

Kigali le 24.7.56
G...

Renseignements divers à fournir par l'autorité administrative et militaire :

défavorable
Idem
Idem

3.1.1956
16.4.1956
28.7.1956

~~Idem~~
~~Idem~~
~~Idem~~

Renseignements complémentaires à donner par le Conseiller Juridique :

A représenter dans TROIS mois
Usumbura, le 6 1956

Le Vice-Gouverneur Général
Gouvernement du Ruanda-Urundi

Le Chef du Service du Contentieux et
de la Justice

E. DUCARME

E. Ducarme

bonne

trois
23. 7. 56

E. DUCARME

E. Ducarme

Résidence de U. Ruwanda

N° R.E./ 17898

Prison de Nigali

R.M.P. N°/ 7187/L

FICHE DU DÉTENU : TINAGIRI SHEMA George

Originaire de la chefferie Buranga

Territoire Nyanga

Résidence ou district Ruanda

Condamné le 19. 9. 55, par T. R. L.

à un an et trois mois ssp

du chef de

Renseignements divers :

(moralité — amendement — situation familiale)

Honneur de 11 ans

Tournez s'il vous plaît

PUNITIONS

Dates	Motif	Peine
<i>26.12.55</i>	<i>Miaut</i>	